



COMPTE- RENDU REUNION
Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sisteronais
Jeudi 9 Octobre 2008
Salle du Conseil Municipal

PRESENTS: MM. D. SPAGNOU, R. GAY, D. CARNEL, M. MANCEAU, A. RAHON, JP. TEMPLIER, C. REYNAUD, D. CONSTANS, M. AILLAUD, B. CODOUL, B. MALGAT, A. DE MORTIER, JL. RE, JN ALPHONSE, JC. PESCE, D. ROBERT, MMES E. ALTMANN, N. PELOUX, D. GRACIA, M. FOUCHER, S. DARME.

ABSENTS EXCUSES : MM M. MAILLARD, Mme C. DENIE.

ABSENT : M. JL CLEMENT.

PROCURATIONS : M. M. MAILLARD donne procuration à Mme E. ALTMANN ; Mme C. DENIE donne procuration à M. JP. TEMPLIER.

PARTICIPANTS : Melle S. SEILHES, Directrice.

Début de la séance à 20h30.

Le Président remercie l'ensemble des participants de leur présence. Il procède à la lecture des pouvoirs. Le Président laisse la parole au benjamin de séance, M. Dominique CARNEL, pour effectuer la lecture des délibérations prises au dernier conseil du 18 Septembre 2008. Le compte rendu du dernier Conseil Communautaire est validé à l'unanimité.

Le Président propose d'ouvrir la séance et de suivre l'ordre du jour.

✚ Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation de l'extension du Parc d'Activités de Sisteron-Val de Durance :

La Communauté de Communes du Sisteronais a lancé un marché pour la viabilisation de l'extension du Parc d'Activités de Sisteron-Val de Durance. La Commission d'ouverture des plis s'est réunie les 8 Septembre 2008 et 2 Octobre 2008 pour analyser les candidatures. Le Président de la Commission, M. Claude REYNAUD indique que le cabinet SERET a été retenu pour un montant de :

Tranche Ferme : 40 800 € HT

Tranche Conditionnelle 1 : 10 880 € HT

Tranche Conditionnelle 2 : 14 620 € HT

Soit un total de 66 300 € HT,

avec une éventuelle prise en compte supplémentaire des options suivantes :

- Déclaration loi sur l'eau : 5 400 € HT
- Autorisation loi sur l'eau : 7 400 € HT
- Etude d'impact : 7 600 € HT
- Enquête publique : 5 600 € HT

Validé à l'unanimité.

✚ La Sisterone :

Le Président indique à l'assemblée que la Communauté de Communes n'a malheureusement pas pu recevoir le Critérium Cycliste Féminin en 2008. La Commission Culture réunie le 1^{er} Octobre dernier fait une présentation de la course cycliste « La Sisterone » prévue pour le printemps 2009 en partenariat étroit avec la Commune de Sisteron. Les organisateurs sont Stéphane Roche (entre 1980 1987) et Lucien Aimard (meilleur grimpeur de son époque, 1971) de grands cyclistes qui ont continués dans l'organisation de courses et de formations cyclistes. Leur idée est de faire une seule course ensemble sur le sisteronais.

Elle se déclinerait en 3 épreuves:

- Une cyclo sportive avec des coureurs internationaux (Italie, Belgique, Espagne, Allemagne, Suède, Angleterre) 150 Km
- Une cyclotouriste pour amateurs
- Une cycloloisir : tout public et familiale

Une journée de préparation et 2 parcours sur route ouverte se dérouleraient les 22, 23 et 24 Mai 2009 :

La course :

Une journée : Sisteron et alentours

Une journée : Territoire Communauté

Avec arrivée et départ sur Sisteron

Les parcours restent à définir.

L'organisation :

Un gros village animation (Style paris Nice) place de la république avec stands à la disposition des professionnels et des associations sportives sisteronaise.

3 reportages sur magazine « cycle », édition spécialisée et nationale.

Un premier repérage effectué avec une possibilité de reportage pour le mois de novembre avec valorisation des différentes communes (aspect touristique)

Un maillot sera créé aux couleurs du Sisteronais.

Les organisateurs fournissent la majeure partie des prestations.

Le cahier des charges est en cours de définition et doit permettre de réduire à maximum les prestations annexes à la charge de la collectivité.

Des clauses seront prévues pour favoriser le commerce Sisteronais, les hôtels, les gîtes.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Organisation « La Sisterone »	50 000 €	Commune de Sisteron 50%	25 000 €
		Communauté de Communes du Sisteronais 50 %	25 000 €
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €

D. SPAGNOU précise au Conseil que le montant budgétaire prévu pour l'épreuve en 2008 serait reporté pour un montant équivalent sur 2009 et permettrait de ne pas observer d'augmentation dans le Budget 2009 sur cette manifestation. La Commission a rendu un avis favorable à l'organisation de cet évènement, en restant vigilant sur la rédaction du cahier des charges.

L'organisation de la course « La Sisterone » est validée à l'unanimité.

🚩 Décision Modificative n°4 :

– chapitre charges de personnels du budget principal 2008.

○ Subvention à association

Suite aux décisions prises lors du dernier conseil communautaire, le Président indique qu'il est nécessaire de prendre les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Section de FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
compte d'imputation	montant	compte d'imputation	montant
64111 personnel titulaire (chargé mission)	6 300	7472 subvention Conseil Régional (emploi)	-18 000
64131 personnel non titulaire (CM)	- 4 700		
6451 URSSAF	-1 100		
6453 caisses de retraite	- 500		
022 dépenses imprévues de fonctionnement	- 6 000		
023 virement à section d'investissement	-12 000		
DEPENSES fonctionnement	-18 000	RECETTES fonctionnement	-18 000

Section d'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
compte d'imputation	montant	compte d'imputation	montant
020 dépenses imprévues d'investissement	-12 000	021 virement à section de fonctionnement	-12 000
DEPENSES investissement	-12 000	RECETTES investissement	-12 000

Validée à l'unanimité.

🚩 Attribution d'un fonds de concours à la commune d'Authon :

D. SPAGNOU indique à l'assemblée que lors du vote du Budget Primitif, la Communauté de Communes avait alloué à la commune d'Authon des fonds de concours pour un montant de 15 000 €. Cette dernière souhaite utiliser une partie de ces fonds pour un montant de 5 000 € sur la réfection de la toiture des bâtiments communaux. Le montant des travaux s'élève à 29 145,70 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention exceptionnelle du Sénat : 5 000 €
- Subvention Palulos : 7 286,40 €

- Subvention Conseil Général : 5 829,14 €
- Fonds de Concours CCS : 5 000 €
- Autofinancement : 6 030,16 €

Validé à l'unanimité.

🚩 Consultation bancaire : choix emprunt suite à l'autorisation par délibération n°2008/7/2 en date du 8 Septembre 2008 :

Lors du conseil communautaire du 8 septembre, le conseil avait autorisé le Président à engager des démarches pour contracter un emprunt et/ou une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 1 500 000 €. La consultation s'est achevée le 6 octobre dernier.

Sur les trois établissements bancaires consultés, deux ont répondu sur un montant de 1 000 000 €:

- Le Crédit Agricole
- La Caisse d'Épargne

Dexia n'a pas adressé de réponse.

La proposition du Crédit agricole est la suivante :

- Possibilité de mobiliser maximum 1 000 000 € jusqu'au 27 février 2009 par montant minimum de 150 000 €
- Taux appliqué EURIBOR 3 MOIS + marge de 0,95%

Pour exemple, en septembre EURIBOR 3 mois est de 5,018%

Soit le taux d'intérêt est égal à $5,018\% + 0,95\% = 5,968\%$

- Le coût d'ouverture de cette convention court terme est de 1% du plafond soit 10 000 €

Deux solutions existent à l'échéance de cette mobilisation :

- Remboursement à l'échéance ou avant le terme à n'importe quel moment sans pénalité
- Consolidation en emprunt classique (15 à 30 ans, taux fixe à déterminer en fonction des conditions du marché à la date de consolidation) :
 - Soit la part non remboursée
 - Soit la totalité du montant

La proposition de la Caisse d'épargne est la suivante :

Crédit relais différé en capital d'un montant de 1 000 000 € sur une durée de trois ans maximum avec un remboursement partiel ou total gratuitement.

Taux d'intérêt proposé fixe :

Annuel : 5,62%

Semestriel : 5,54%

Trimestriel : 5,51%

Au vu des besoins de la Communauté de Communes et de l'entrée d'argent réalisé grâce à la vente des terrains du Parc d'Activités, le Président indique qu'il est préférable de partir sur un taux d'intérêt trimestriel à 5,51%.

Versement des fonds : En 3 mois maximum en 1,2 ou 3 versements.

Commission d'engagement : 500 €

La proposition de la Caisse d'Épargne est validée à l'unanimité.

🚩 Questions diverses :

🚩 Proposition de vente d'un terrain complémentaire à l'association ARARD :

D. SPAGNOU indique à l'assemblée que l'association ARARD vient d'acheter l'ancien atelier situé sur le Parc d'activités de Sisteron, parcelle AD379 pour un montant de 220 000 € le 26 septembre dernier.

Lors de cette signature, le Médecin-Directeur a informé le Président de son souhait d'acheter la parcelle attenante cadastrée AD380 d'une surface de 1 904 m².

Le prix au m² est de 27€ HT réactualisé sur l'indice BT01 au 8 septembre 2008. Le montant de la vente serait d'environ : 51 400€.

Validée à l'unanimité.

🚩 Délibération complémentaire à la vente du terrain à la SCI Essarts Bolliets (projet SuperU) :

Le Président indique au Conseil que la date de vente définitive de ce terrain a été fixée. Néanmoins, D. SPAGNOU précise qu'il est nécessaire de l'autoriser à joindre à cet acte une convention contenant les obligations suivantes :

« En cas de retard de livraison des viabilités permettant l'accès à la zone au plus tard le 30 mai 2010, des pénalités journalières seront appliquées à la Communauté de Communes du Sisteronais pour un montant de 500 € par jour ».

Validé à l'unanimité.

🚩 Attribution de fonds de concours à la commune de Mison :

Lors du vote du Budget Primitif la Communauté de Communes avait alloué à la commune de Mison des fonds de concours pour un montant de 87 500 €. Cette dernière souhaite utiliser une partie de ces fonds sur deux projets communaux.

La réfection des rues du Village pour un montant total de travaux de 100 000 € HT.



Le plan de financement est le suivant :

- Subvention Conseil Régional :	36 709 €
- Fonds de Concours CCS :	25 000 €
- Autofinancement :	38 291 €

Validé à l'unanimité.

Des travaux de voirie pour un montant total de travaux de 210 000 € HT

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention Conseil Général :	45 000 €
- Fonds de Concours CCS :	62 500 €
- Autofinancement :	102 500 €

Validé à l'unanimité.

Fin de la séance à 22h00.